

Programme d'émission de titres de créance d'Investissements RPC

AUTOMNE 2020

The logo for Investissements RPC features a stylized bar chart icon to the left of the text. The word "Investissements" is in a bold, sans-serif font, and "RPC" is in a smaller, bold, sans-serif font to its right.



AVIS IMPORTANTS

- Le présent document a été préparé à titre informatif seulement. Il ne constitue ni une offre ni une sollicitation d'achat ou de souscription de titres. Il ne fait pas non plus partie intégrante d'une pareille offre ou sollicitation. Il ne saurait donc être interprété comme tel. Aucune partie de ce document ne peut servir de fondement à un contrat, un engagement ou une décision de placement, de quelque nature que ce soit. Il ne peut en être autrement même s'il s'agit d'une publication. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée en ce qui a trait à l'impartialité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations ou des opinions contenues aux présentes, qui ne devraient par ailleurs pas être considérées comme étant d'une fiabilité absolue. Toutes les opinions exprimées dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Ni l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (« Investissements RPC ») ni aucune autre personne n'a l'obligation de mettre à jour ou d'actualiser l'information contenue aux présentes.
- Ni les notes émises par CPPIB Capital Inc. (« CPPIB Capital »), le cas échéant, dans le cadre du Programme d'émission de titres de créance décrit dans la présentation ni la garantie s'y rattachant offerte par Investissements RPC n'ont été enregistrées en vertu de la *Securities Act* édictée aux États-Unis en 1933 et de ses modifications (la « *Securities Act* ») ou des lois sur les valeurs mobilières adoptées ailleurs. CPPIB Capital n'est pas inscrite et n'a pas l'intention de s'inscrire comme une société de placement en vertu de la *Investment Company Act* édictée aux États-Unis en 1940 et de ses modifications (la « *Investment Company Act* »). Les obligations émises dans le cadre du Programme d'émission de titres de créance sont offertes aux États-Unis aux acheteurs institutionnels admissibles seulement (selon la définition de « qualified institutional buyers » donnée à la règle 144A de la *Securities Act*) qui sont également des acheteurs admissibles (au sens de « qualified purchasers » de la disposition 2(a)(51)(A) de la *Investment Company Act*) et à l'extérieur des États-Unis à des non-Américains conformément aux dispositions réglementaires prises en vertu de la *Securities Act*.
- Le présent document, qui est distribué au Royaume-Uni seulement, est destiné : i) aux personnes qui ont de l'expérience professionnelle dans des domaines liés aux placements et qui répondent à la définition d'« investment professionals » donnée au paragraphe 19(5) du *Financial Services and Markets Act de 2000 (Financial Promotion) Order* de 2005 (le « décret »); ii) aux entités à valeur nette élevée et aux autres personnes à qui il peut être communiqué légalement, compte tenu de l'article 49 du décret; iii) aux personnes à qui il peut autrement être communiqué légalement. Nulle autre personne au Royaume-Uni ne devrait lire ce document, s'y fier ou agir sur la foi de celui-ci. En acceptant ce document, chaque destinataire au Royaume-Uni reconnaît être une personne faisant partie de l'une des catégories mentionnées ci-dessus. Nulle autre personne au Royaume-Uni ne devrait se fier à ce document ou agir sur la foi de celui-ci.

AVIS IMPORTANTS SUITE/...

- Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables (y compris, mais sans s'y limiter, le règlement européen relatif aux abus de marché), les destinataires du présent document ne doivent pas utiliser l'information qu'il contient pour acquérir ou vendre, ou tenter d'acquérir ou de vendre, pour eux-mêmes ou pour un tiers, directement ou indirectement, des notes tant que l'information n'a pas été rendue publique. Il est également interdit aux destinataires de transmettre les documents à une autre personne hors du cadre de leur travail, de leur profession ou de leur fonction et de recommander, sur la foi de ces documents, l'acquisition ou la vente de notes, ou de prendre des dispositions pour ce faire, tant et aussi longtemps que l'information n'est pas rendue publique. La même obligation s'applique à toute autre personne qui obtient le présent document et sait ou devrait savoir que l'information qu'il contient constitue de l'information privilégiée (selon le champ d'application du règlement européen relatif aux abus de marché et d'autres lois applicables sur les valeurs mobilières).
- Aucune commission des valeurs mobilières ni autorité réglementaire du genre au Canada ne s'est prononcée de quelque façon que ce soit sur la qualité des titres dont il est question aux présentes et n'a non plus passé en revue le présent document, et quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Les titres qui peuvent être offerts aux présentes ne remplissent pas les conditions requises pour la distribution au public en vertu des lois sur les valeurs mobilières des provinces ou territoires du Canada et ne seront offerts au Canada qu'en conformité avec les dispenses applicables aux placements privés.
- Certains des énoncés de la présentation constituent des « énoncés prospectifs », qui comprennent des énoncés concernant les attentes et les projections de Investissements RPC pour le rendement opérationnel futur et les perspectives commerciales. L'emploi des mots « croire », « estimer », « prévoir », « anticiper », « viser », « estimer », « avoir une incidence » et d'autres expressions de même nature ou encore de verbes au futur et au conditionnel et d'expressions ou variantes semblables permettent de repérer les énoncés prospectifs. En outre, à l'exception des énoncés de faits historiques, tous les énoncés contenus dans la présentation, notamment ceux concernant la situation financière de Investissements RPC, ses résultats, sa stratégie d'affaires, ses plans et objectifs de gestion des activités futures, y compris les plans et objectifs de développement liés à ses produits et services, constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs et les autres projections contenues dans la présentation (qu'elles soient établies par nous, par CPPIB Capital ou par un tiers) impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de Investissements RPC soient considérablement différents de ce qui a été énoncé ou sous-entendu dans ces énoncés prospectifs. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Investissements RPC, peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dont il est fait état dans les énoncés prospectifs.

L'offre de Investissements RPC en bref



Aperçu

- **Le Régime de pensions du Canada (RPC) est LE SEUL RÉGIME DE RETRAITE NATIONAL OBLIGATOIRE du Canada.**
- Tous les employeurs, employés et travailleurs autonomes canadiens, à l'exception de ceux qui se trouvent dans la province de Québec, versent des cotisations obligatoires au RPC.
- **L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (Investissements RPC)** est la société d'État fédérale canadienne dont le mandat, dicté par la loi, consiste à investir les cotisations nettes du régime de retraite national du Canada.
- Les fonds du RPC investis par Investissements RPC sont complètement séparés de tous les comptes de l'État.
- Les actifs courants de 456,7 milliards de dollars canadiens devraient passer à 3 000 milliards de dollars canadiens d'ici 2050*.

**STANDARD
& POOR'S** AAA

MOODY'S Aaa



* Le montant de 456,7 milliards de dollars canadiens représente l'actif total réel de la caisse au 30 septembre 2020, selon les résultats du deuxième trimestre de l'exercice 2021 d'Investissements RPC. Le montant de 3 000 milliards de dollars canadiens représente l'actif total prévu de la caisse selon le 30e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada.

Actifs détenus minimalement

Le cadre réglementaire stipule ce qui suit :

« Tout solde créditeur du compte du régime de pensions du Canada qui excède les obligations immédiates du compte est transféré à l'Office » (*Loi sur le RPC*, par. 108.1(1)), en veillant à ce que les cotisations au RPC soient prescrites par la loi à être versées à Investissements RPC.

De plus :

« Il ne peut être prélevé sur le Trésor aux termes du paragraphe 108(4) de la *Loi sur le RPC* aucune somme qui excède le total des éléments suivants :

- a) le solde au crédit du compte du régime de pensions du Canada;
- b) la juste valeur marchande de l'actif de l'Office moins son passif. » (*Loi sur le RPC*, par. 108(4)).

Cette disposition donne aux porteurs de billets l'assurance que Investissements RPC ne peut être tenu de transférer des montants pour capitaliser les prestations du RPC si cela l'empêchait de s'acquitter de toutes ses obligations, y compris celles au titre des billets.

Rapport triennal

- L'actuaire en chef du Canada, un fonctionnaire indépendant du Bureau du surintendant des institutions financières, établit tous les trois ans un rapport exposant les résultats d'une vérification actuarielle du Régime de pensions du Canada fondée sur la situation du compte du régime et les placements de Investissements RPC, y compris le taux de cotisation minimal pour assurer la viabilité du régime. (RPC, art. 115)
- En décembre 2019, dans son rapport triennal le plus récent, le Bureau de l'actuaire en chef a réaffirmé que le RPC, à savoir le RPC de base et le RPC supplémentaire, allait demeurer viable, à ses taux de cotisation actuels prévus par la loi, tout au long de la période de 75 ans visée par le rapport, sur la base d'hypothèses actuarielles reconnues.
- Les gérants de Investissements RPC (les ministres des Finances fédéral et provinciaux) procèdent à l'examen de la situation financière du Régime de pensions du Canada tous les trois ans et peuvent faire des recommandations concernant l'opportunité d'adopter des règlements en vue de modifier les taux de cotisation. (RPC, par. 113.1(1))

Formule de modification

Le Parlement ne peut modifier la Loi sur l'OIRPC, ni adopter de loi qui la modifie, directement ou indirectement, sans l'approbation « d'au moins les deux tiers des provinces incluses, comptant au total les deux tiers au moins de la population de toutes les provinces incluses ». (RPC, par. 114 (4))

- Telle est la pierre angulaire de la structure juridique de Investissements RPC.
- Apporter une modification à la loi qui régit Investissements RPC nécessite la coopération des gérants du régime, soit les ministres des Finances fédéral et provinciaux qui supervisent le RPC. Ce processus, qui est plus rigide que la formule de modification de la constitution, nécessite l'accord du gouvernement fédéral et des deux tiers des provinces représentant les deux tiers de la population.
- Appuyé par cette sécurité en ce qui concerne le cadre législatif, Investissements RPC peut investir à long terme.

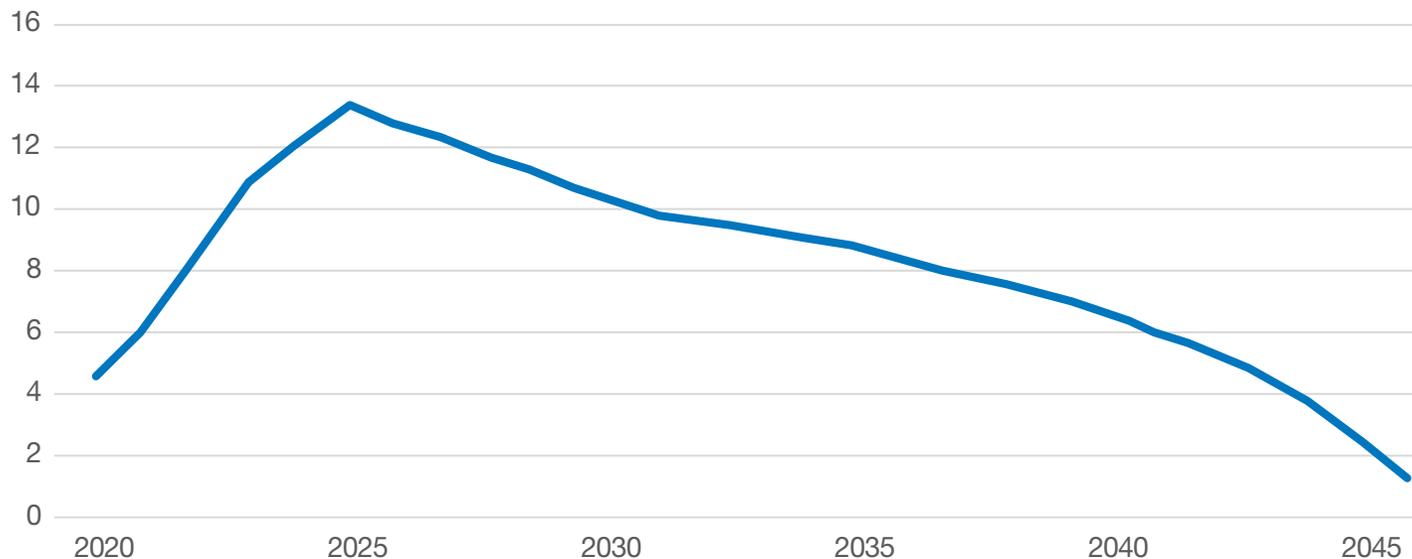
Viabilité de la caisse



Viabilité des cotisations nettes

- Les flux de trésorerie nets (cotisations reçues – prestations versées) devraient être positifs jusqu'en 2046

Cotisations nettes d'Investissements RPC (en milliards de dollars)

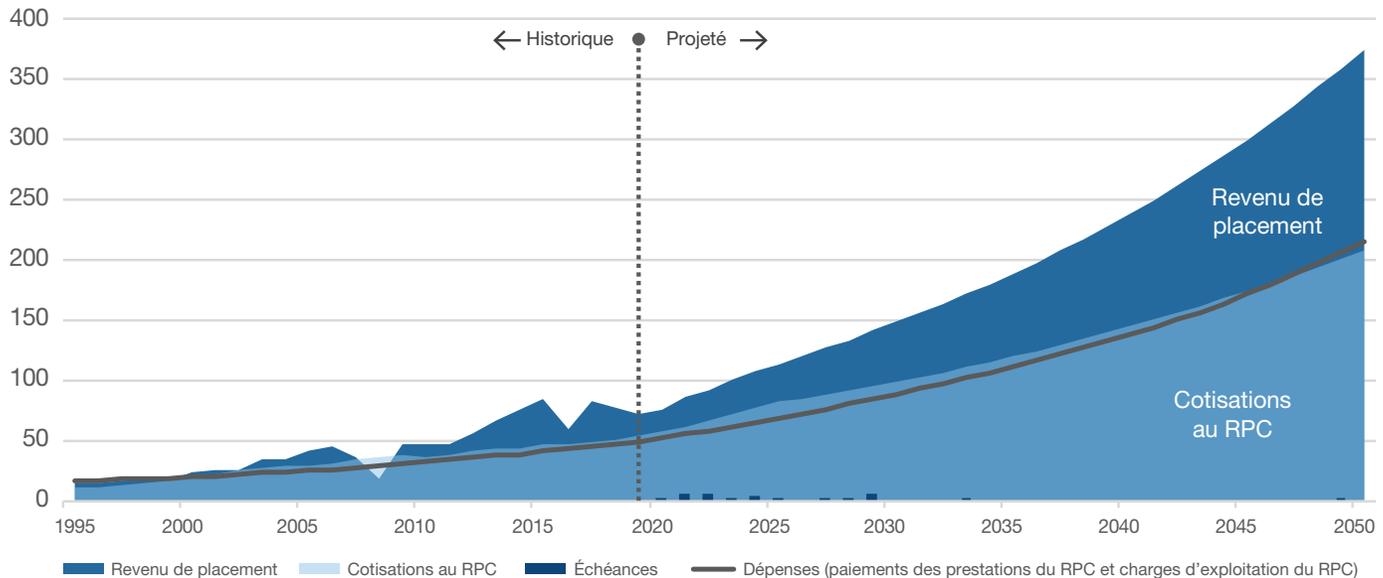


Les prévisions des cotisations nettes sont tirées du 30^e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada (tableaux 11 et 21)

Revenus et dépenses de la caisse

- Les cotisations nettes et les rendements de placement prévus devraient continuer de dépasser considérablement les dépenses

Revenus et charges d'Investissements RPC par rapport aux échéances des obligations (en milliards de dollars)

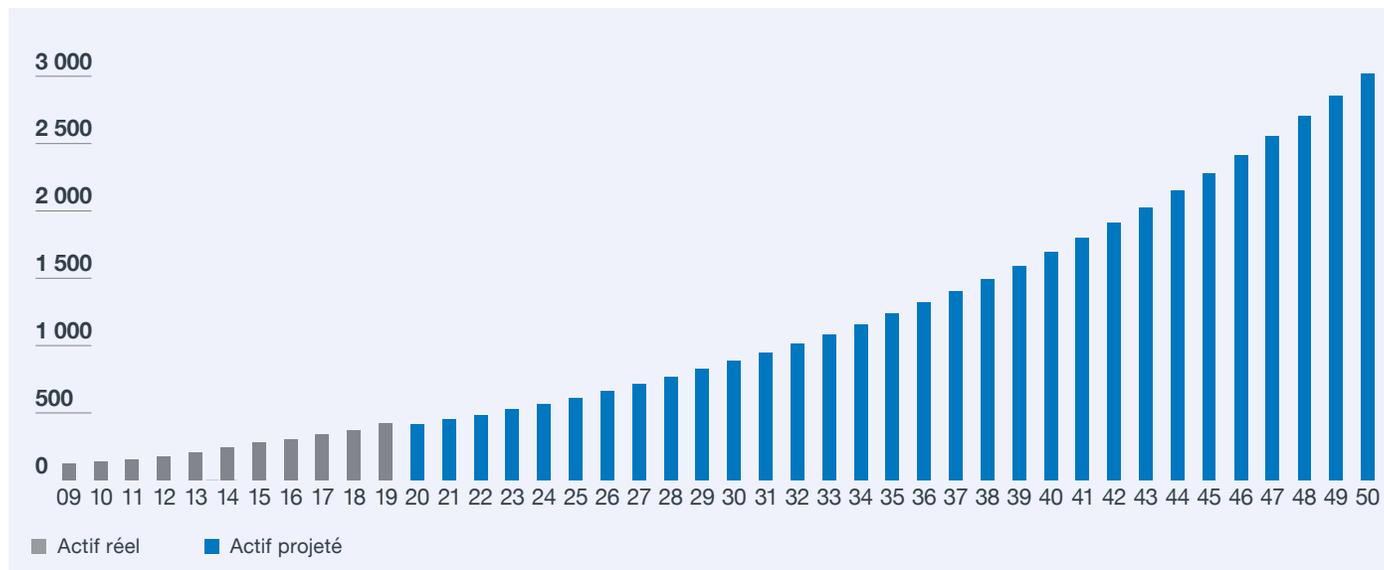


* Revenu de placement prévu et cotisations prévues au RPC selon le 30^e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada

Actif projeté de la caisse du RPC

- Les actifs courants de 456,7 milliards de dollars canadiens devraient passer à 3 000 milliards de dollars canadiens d'ici 2050.*

Viabilité du RPC Au 31 décembre (en milliards de dollars)



* Le montant de 456,7 milliards de dollars canadiens représente l'actif total réel de la caisse au 30 septembre 2020, selon les résultats du deuxième trimestre de l'exercice 2021 d'Investissements RPC. Le montant de 3 000 milliards de dollars canadiens représente l'actif total prévu de la caisse selon le 30e Rapport actuariel du Régime de pensions du Canada.

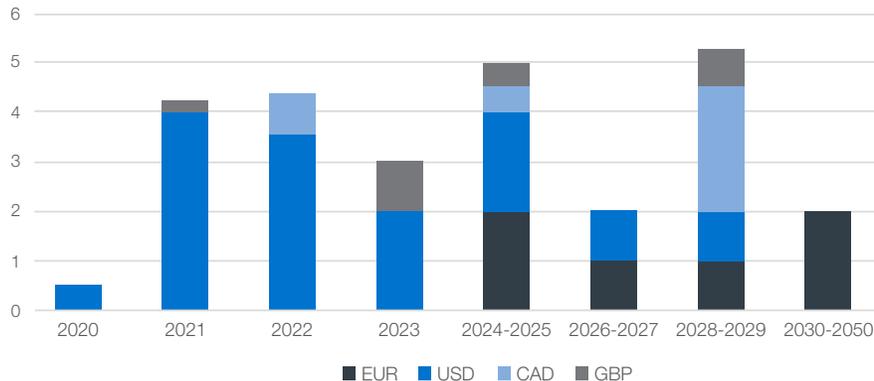
Émission de titres de créance



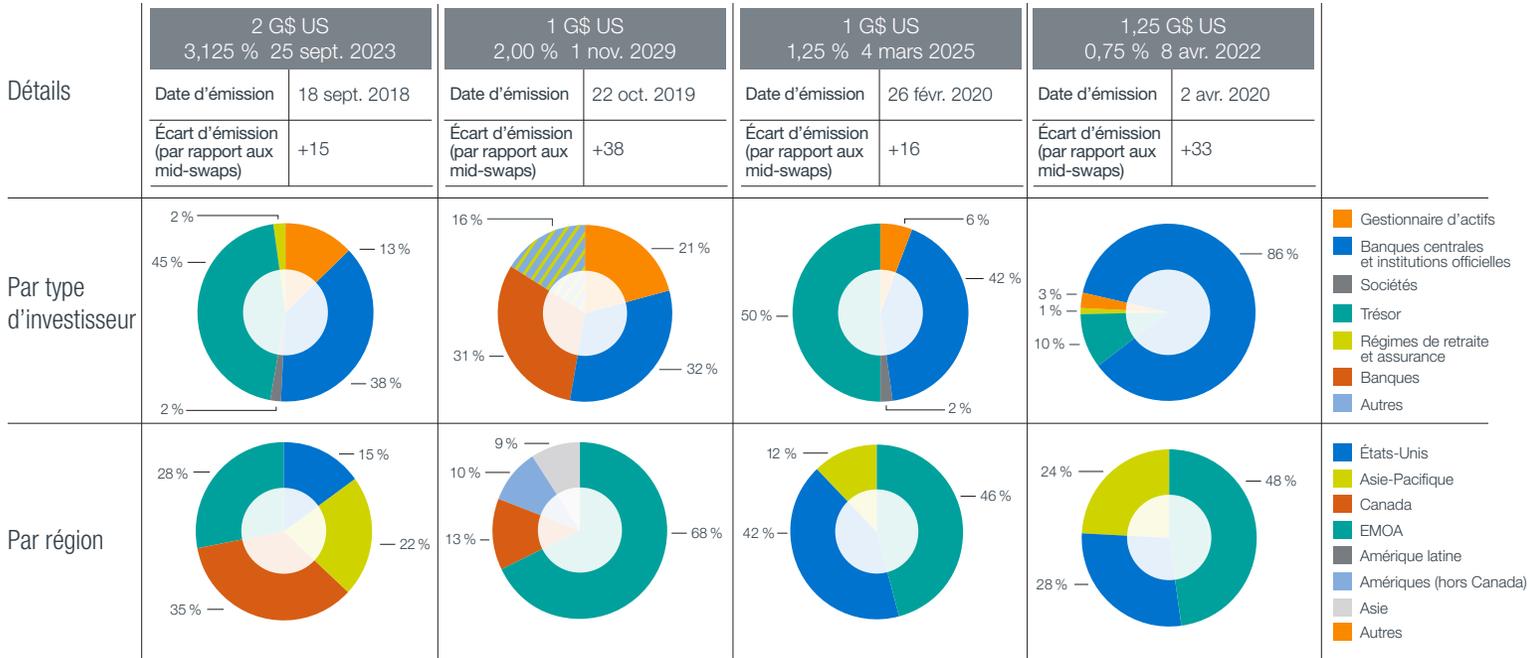
Programme d'émission de titres de créance à l'échelle mondiale

- Investissements RPC peut, de temps à autre, acheter des titres de créance émis en vertu de ce programme d'émission de titres de créance sur le marché libre dans le cadre d'opérations négociées de gré à gré ou d'une combinaison de ces éléments
- Investissements RPC offre un programme multidevise qui comprend le dollar américain, l'euro, la livre sterling et le dollar canadien
- Les titres de créance à terme, les obligations vertes et les billets à taux variable sont offerts sous forme d'obligations de référence
- Investissements RPC répondra à la demande inversée de placements privés

Titres en circulation d'Investissements RPC par monnaie/échéance



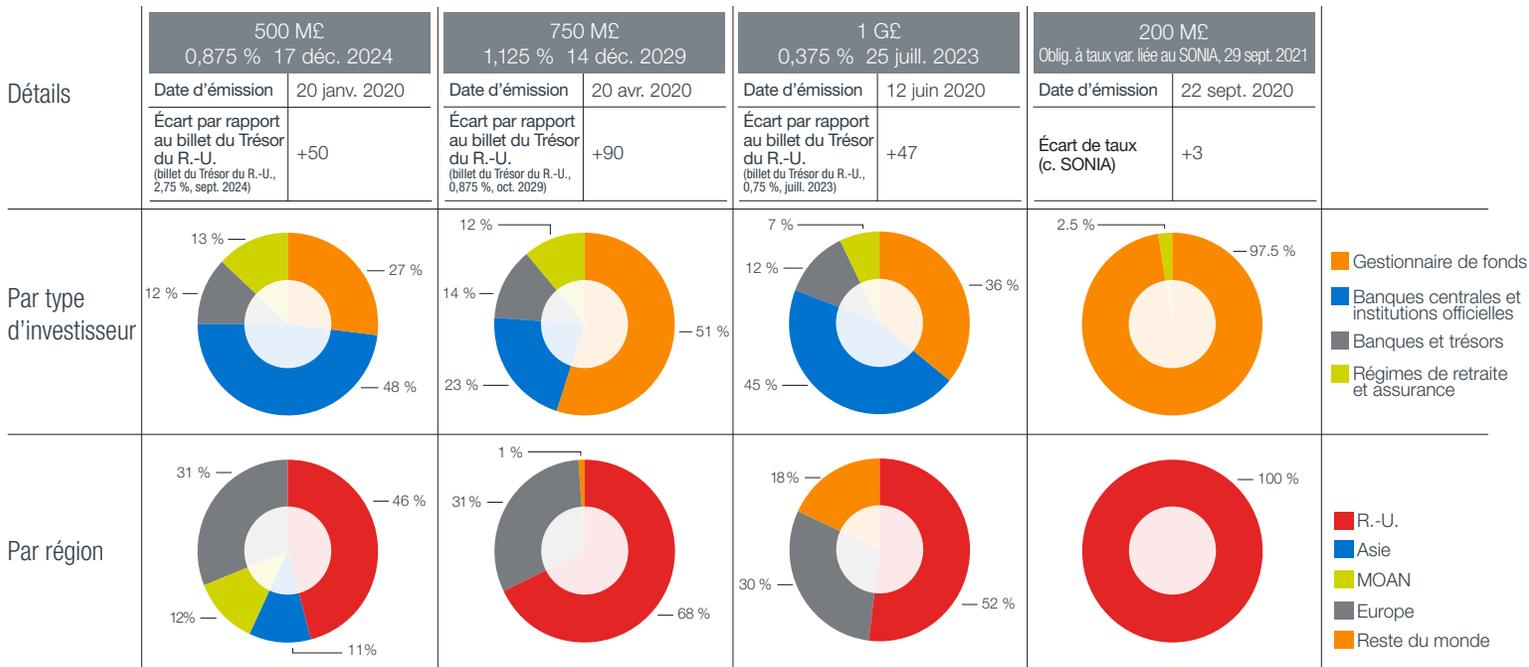
Sélectionner le profil des titres de créance libellés en dollars américains en circulation



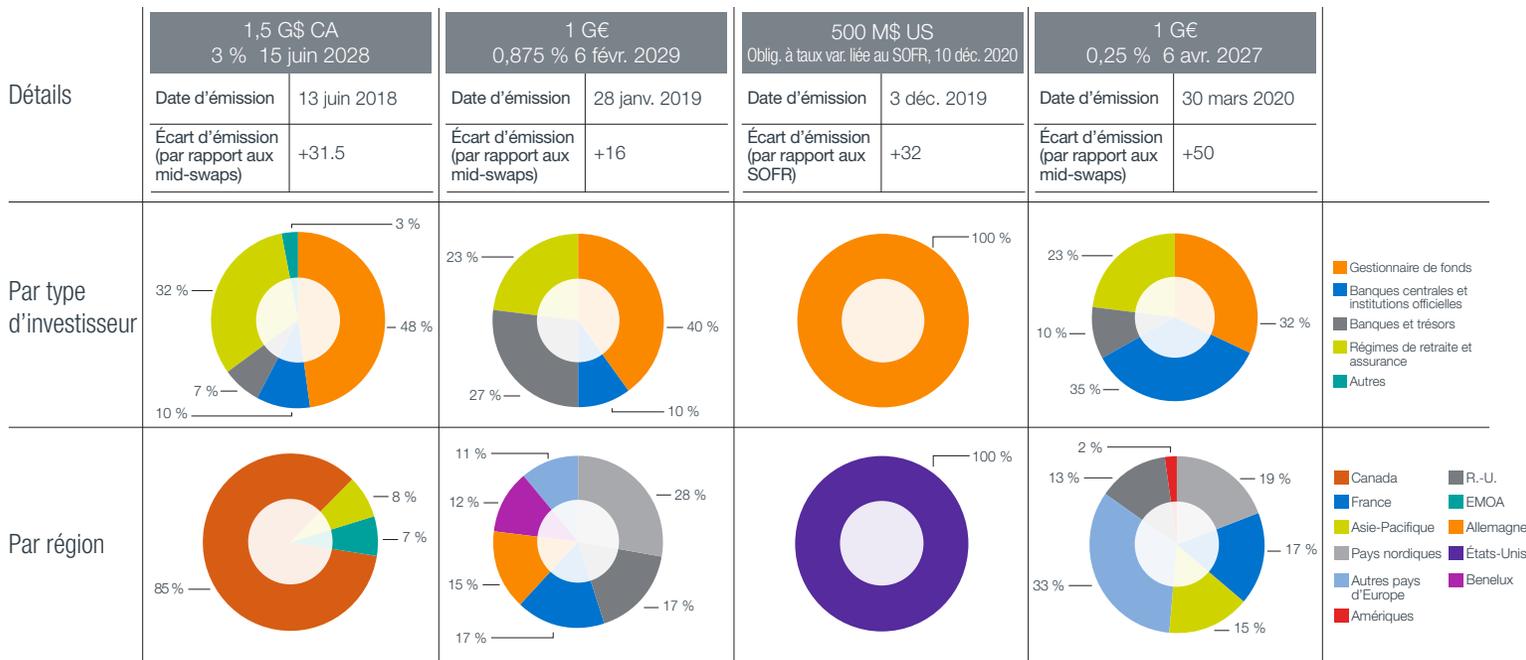
Sélectionner le profil des titres de créance libellés en euros en circulation

	2 G€ 0,375 % 20 Juin 2024	1 G€ 1,5 % 4 mars 2033	1 G€ 0,75 % 15 juill. 2049	1 G€ 0,875 % 6 févr. 2029																	
Détails	<table border="1"> <tr> <td>Date d'émission</td> <td>13 juin 2017</td> </tr> <tr> <td>Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)</td> <td>+7</td> </tr> </table>	Date d'émission	13 juin 2017	Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)	+7	<table border="1"> <tr> <td>Date d'émission</td> <td>27 févr. 2018</td> </tr> <tr> <td>Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)</td> <td>+14</td> </tr> </table>	Date d'émission	27 févr. 2018	Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)	+14	<table border="1"> <tr> <td>Date d'émission</td> <td>8 juill. 2019</td> </tr> <tr> <td>Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)</td> <td>+25</td> </tr> </table>	Date d'émission	8 juill. 2019	Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)	+25	<table border="1"> <tr> <td>Date d'émission</td> <td>28 janv. 2019</td> </tr> <tr> <td>Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)</td> <td>+16</td> </tr> </table>	Date d'émission	28 janv. 2019	Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)	+16	
Date d'émission	13 juin 2017																				
Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)	+7																				
Date d'émission	27 févr. 2018																				
Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)	+14																				
Date d'émission	8 juill. 2019																				
Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)	+25																				
Date d'émission	28 janv. 2019																				
Écart d'émission (par rapport aux mid-swaps)	+16																				
Par type d'investisseur					<ul style="list-style-type: none"> ■ Gestionnaire de fonds ■ Banques centrales et institutions officielles ■ Banques et trésors ■ Régimes de retraite et assurance ■ Autres 																
Par région					<ul style="list-style-type: none"> ■ Allemagne ■ France ■ Asie et MO ■ R.-U. ■ Autres pays d'Europe ■ Amériques ■ Pays nordiques ■ Benelux 																

Sélectionner le profil des titres de créance libellés en livres sterling en circulation



Sélectionner le profil des obligations vertes en circulation



Indices d'émission de titres de créance

Les titres de créance émis par Investissements RPC se retrouvent dans les indices suivants :

- Indice Bloomberg Barclays Global Aggregate
- Indice Bloomberg Barclays US Universal
- Indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate
- Indice JP Morgan Global Aggregate Bond
- Indice JP Morgan Aggregate Index Euro
- Indice des obligations vertes de Bloomberg Barclays MSCI
- Indice des obligations vertes BAML
- Indice des obligations vertes S&P
- Sous-indice des obligations universelles fédérales FTSE Canada/S&P

Obligations vertes



Évolution de la plateforme de Investissements RPC en matière de facteurs ESG



Évolution de la plateforme d'Investissements RPC en matière de facteurs ESG



Financer la gamme croissante de placements admissibles verts d'Investissements RPC



Diversifier notre clientèle d'investisseurs



Démontrer à nos cotisants, bénéficiaires et gérants que pour réaliser nos mandats, nous tenons compte des facteurs environnementaux et les intégrons à nos décisions de placement

Cadre de référence de Investissements RPC pour les obligations vertes

Élaboré conformément aux Principes sur les obligations vertes, tels qu'ils ont été définis par l'International Capital Markets Association, ainsi qu'en fonction du deuxième avis formulé par le CICERO

Utilisé pour financer ou refinancer les placements admissibles

Placements admissibles initiaux fondés sur une période rétrospective de 24 mois; possibilité d'engagements futurs à l'égard de ces placements

Placements admissibles

- Énergie renouvelable
- Gestion durable des eaux et des eaux usées
- Immeubles écologiques

Transparence et production de rapports

Investissements RPC fournira périodiquement des mises à jour sur les placements admissibles aux investisseurs et, le cas échéant, les nouveautés du programme sur les obligations vertes.

De plus amples renseignements seront fournis dans la section « Relations avec les investisseurs » du site Web de Investissements RPC ainsi que dans le Rapport sur l'investissement durable, publié annuellement par Investissements RPC.

Placements de Investissements RPC admissibles aux obligations vertes

Coentreprise avec Votorantim Energia en vue d'investir dans le secteur brésilien de production d'électricité; première acquisition portant sur deux parcs éoliens en activité (déc. 2017)

- Coentreprise destinée à mettre sur pied des projets de promotion de l'énergie au Brésil
- Selon une vérification préalable environnementale de Investissements RPC, les projets d'énergie éolienne ont reçu les attestations, approbations et permis environnementaux nécessaires et leur incidence sur la biodiversité est conforme à toutes les exigences réglementaires

Acquisition d'un portefeuille de six projets canadiens d'exploitation d'énergie éolienne et solaire de NextEra Energy Partners, LP (avril 2018)

- Participation de 100 % dans un portefeuille de projets d'énergie renouvelable de 396 MW en Ontario
- Vérification préalable sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance par Investissements RPC conformément aux Principes pour l'investissement responsable soutenus par les Nations Unies

Acquisition d'une participation de 50 % dans un portefeuille d'immeubles de bureaux de grande qualité auprès d'Oxford en 2016. Le portefeuille est géré par Oxford dans le cadre d'une coentreprise 50/50 et les immeubles sont situés à Calgary et à Toronto.

- Le 111 Richmond est un immeuble de bureaux de catégorie A certifié LEED Platine situé dans le nord-ouest du quartier financier de Toronto.
- À Calgary, Centennial Place et Eau Claire Tower sont deux propriétés de catégorie AA développées par Oxford dans la partie nord du cœur du centre-ville, totalisant 1,8 million de pieds carrés.

ReNew Power, plus grand producteur d'énergie renouvelable en Inde (sur le plan de la capacité totale de production énergétique) engagé dans la production d'énergie éolienne et solaire commerciale et la distribution de panneaux solaires sur toit (mars 2018)

- Participation minoritaire de Investissements RPC visant à appuyer la société à titre d'actionnaire à long terme
- ReNew ne ménage aucun effort pour observer les normes en matière d'environnement, de santé et de sécurité et a reçu les attestations OHSAS 18001:2007 et ISO 14001:2015 pour la gestion de la santé et de la sécurité et les systèmes de gestion environnementale dans ses centrales énergétiques

Acquisition de 49 % de la participation d'Enbridge dans certains actifs terrestres pour les énergies renouvelables en Amérique du Nord et de 49 % de la participation d'Enbridge dans deux projets éoliens au large de l'Allemagne (mai 2018)

- Coentreprise consacrée exclusivement aux actifs de production d'énergie renouvelable et d'énergie éolienne en mer
- Vérification préalable sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance par Investissements RPC conformément aux Principes pour l'investissement responsable soutenus par les Nations Unies

Acquisition de toutes les actions ordinaires de Pattern Energy Group Inc., une société d'énergie renouvelable, et fusion avec sa plateforme de développement privée affiliée, Pattern Development (mars 2020)

- Portefeuille de 28 projets d'énergie renouvelable en exploitation utilisant une technologie éprouvée de premier ordre
- Capacité nette de 3,4 GW aux États-Unis, au Canada et au Japon et plus de 10 GW dans les projets de développement

Rendement et composition du portefeuille



Mandat de placement



Investissements RPC emploie plus de 1 800 personnes dans neuf bureaux mondiaux pour remplir son mandat « de placement exclusivement ».

Notre « mandat lié exclusivement au placement » consiste :

*à « gérer les sommes transférées [du Régime de pensions du Canada] dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires de ce régime » et à « **placer son actif en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus** et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du Régime de pensions du Canada ainsi que sur son aptitude à s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières ». (Loi sur l'OIRPC, art. 5)*

Par conséquent, les placements sont effectués indépendamment des considérations politiques et d'autres objectifs non liés aux placements.

Rendement – deuxième trimestre de l'exercice 2021*

Notre stratégie de placement à gestion active et notre méthode novatrice de gestion de portefeuille nous permettent de nous engager à produire le niveau de rendement nécessaire pour assurer la viabilité du RPC pour les générations futures.

12,6 milliards de dollars

REVENU NET (APRÈS DÉDUCTION DE TOUS LES COÛTS D'INVESTISSEMENTS RPC) DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2021

5,0 %

TAUX DE RENDEMENT DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2021 (NOMINAL NET)

273,0 milliards de dollars

REVENU NET CUMULATIF SUR 10 ANS (APRÈS DÉDUCTION DE TOUS LES COÛTS D'INVESTISSEMENTS RPC)

8,0 %

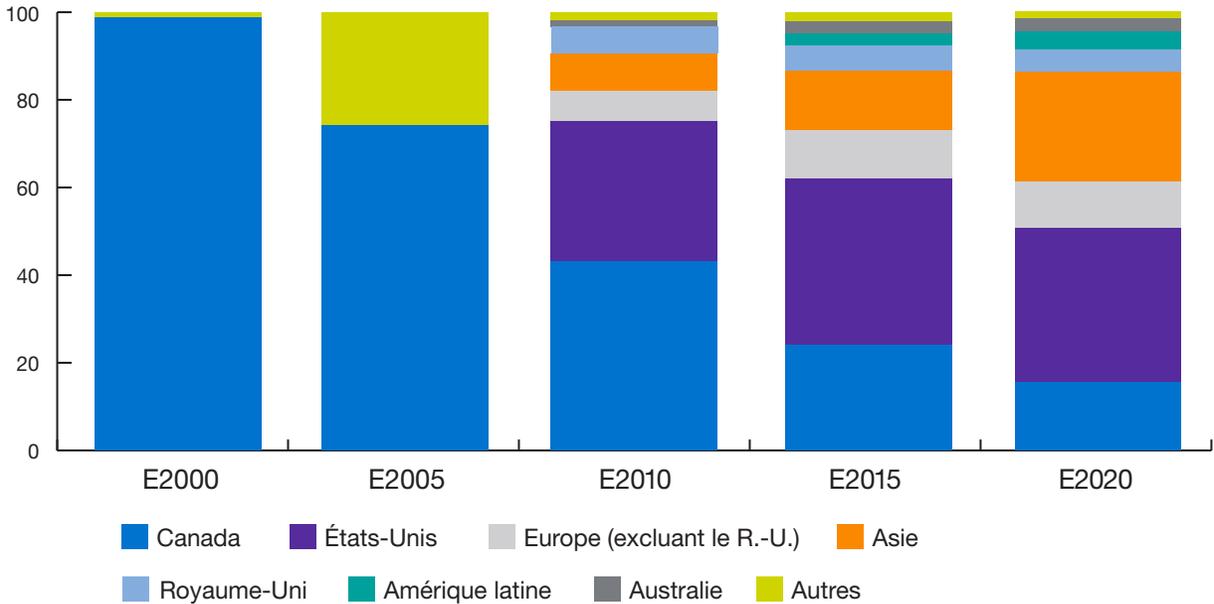
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISÉ SUR 5 ANS (RÉEL NET)

8,8 %

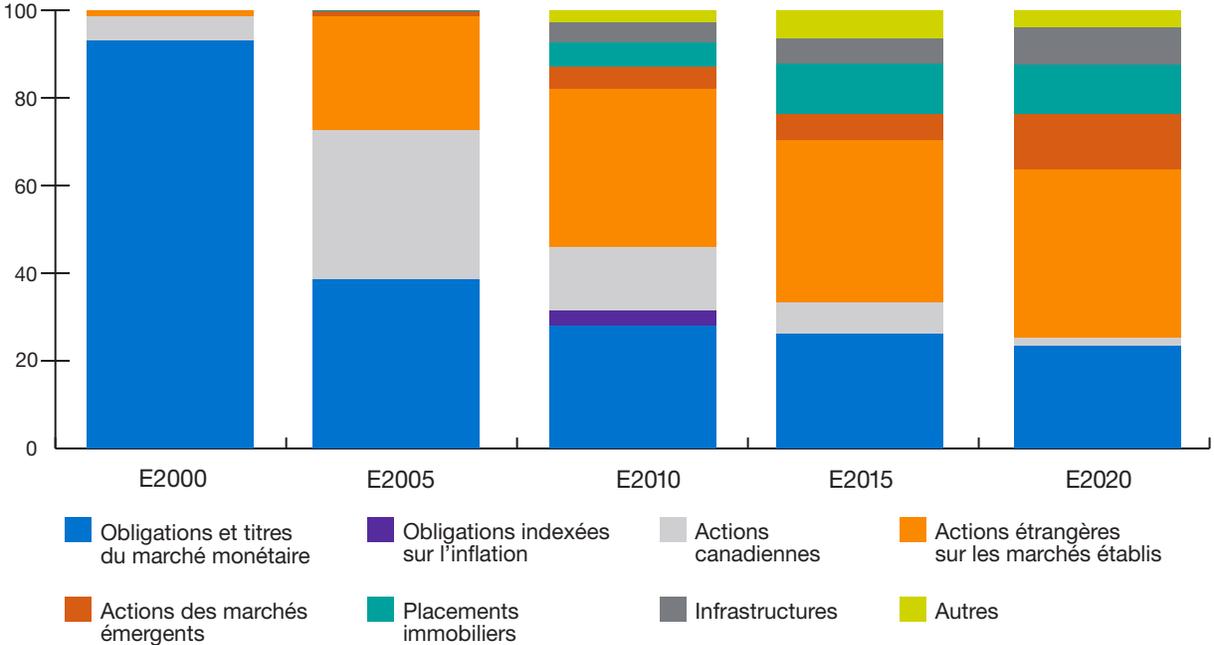
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISÉ SUR 10 ANS (NET RÉEL)

* Au 30 septembre 2020, résultats du deuxième trimestre de l'exercice 2021 d'Investissements RPC

Répartition géographique



Répartition de l'actif



Activités de placement par service – deuxième trimestre de l'exercice 2021

GESTION DE FONDS GLOBALE

Ensures investing activities collectively
Grâce à cette stratégie, les activités de placement débouchent sur un portefeuille global qui optimise le rendement à long terme sans entraîner de risques indus.

Placements nets : 211,2 G\$

MARCHÉS FINANCIERS ET PLACEMENTS FACTORIELS

Veille à ce qu'Investissements RPC dispose de la souplesse nécessaire pour accéder efficacement à un large éventail de sources de rendement dans les actions cotées en bourse, les titres à revenu fixe, les devises, les produits de base, les produits dérivés et les fonds gérés à l'externe à l'échelle mondiale.

Actif sous gestion* : 49,6 G\$

ACTIONS À GESTION ACTIVE

Investit à l'échelle mondiale dans des sociétés ouvertes (ou bientôt ouvertes) au moyen d'actions ordinaires ou de titres liés à des actions, des sociétés fermées, des fonds gérés à l'externe et des titres axés sur des changements structurels à long terme.

Actif sous gestion* : 71,1 G\$

PLACEMENTS EN INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Gère tous les placements en titres de créance publics et privés d'Investissements RPC à l'échelle mondiale, en investissant dans des titres de créance et des actifs comparables à des titres de créance dans l'ensemble de la structure du capital.

Placements nets : 40,8 G\$

ACTIONS DE SOCIÉTÉS FERMÉES

Investit dans des actions mondiales de sociétés fermées convenant aux grands investisseurs patients et avertis.

Placements nets : 105,8 G\$

ACTIFS RÉELS

Investit dans les secteurs de l'immobilier, des infrastructures, des ressources, de l'énergie et des énergies renouvelables.

Placements nets : 98,3 G\$

* La valeur marchande de l'actif géré par les services Marchés financiers et placements factoriels et Actions à gestion active diffère de la valeur de l'actif. Les données sur l'actif sous gestion (ASG), présentées ci-dessus, sont le fruit d'une méthodologie plus indicative de la taille du portefeuille pour certains actifs et permettent une meilleure comparabilité avec les placements en position longue durée uniquement.

Annexe



A. Principaux liens*

Rendement et viabilité

Principales données financières
<https://www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/our-performance>

Résultats trimestriels et annuels
<https://www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/our-performance/financial-results>

Rapports actuariels et rapports d'examens spéciaux
<https://www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/our-performance/actuary-special-exam-reports>

Viabilité du RPC
<https://www.investissementsrpc.com/fr/the-fund/our-performance>

Rapports de l'actuaire en chef
<https://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/oca-bac/ar-ra/cpp-rpc/Pages/default.aspx>

Lois et règlements

Régime de pensions du Canada
<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-8/index.html>

Règlement sur le Régime de pensions du Canada
https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/C.R.C.%2C_ch._385/index.html

Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada
<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-8.3/index.html>

Règlement sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada
<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-99-190/page-1.html>

Gouvernance

Indépendance
<https://www.investissementsrpc.com/fr/about-us/governance/independence>

Obligation de rendre des comptes
<https://www.investissementsrpc.com/fr/about-us/governance/accountability>

Conseil d'administration
<https://www.investissementsrpc.com/fr/about-us/governance/board-of-directors>

Politiques
<https://www.investissementsrpc.com/fr/about-us/governance/policy>

* Ces liens sont fournis à titre informatif seulement et ne sont pas incorporés par renvoi dans cette présentation.